

DÉLIBÉRATION du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 19/12/2018

Reçu en préfecture le 19/12/2018

Affiché le

ID : 085-218502342-20181212-2018_84-DE

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Saint-Jean-de-Monts

Le douze décembre deux mille dix-huit à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué le cinq décembre deux mille dix-huit, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence d'André RICOLLEAU, Maire.

Étaient présents :

MM. André RICOLLEAU, Véronique LAUNAY, Miguel CHARRIER, Marie-Claire BRETHER-CHAILLOU, Jean-Yves GABORIT, Nicole PLESSIS, Bruno LEROY, Nadine PONTREAU, Marc GUYON, Michel ALLEGRET, Gérard MILCENDEAU, Mireille RICOLLEAU, Jacky BETHUS, Michel COURANT, Dominique PELLOQUIN, Annie LE BIAVANT, Sébastien BARREAU, Grégory JOLIVET, Virginie BERTRAND, Alain ROUSSEAU, Yves MATHIAS, Eric BRONDY, Mireille GLORION, Gianna CANNELLE formant la majorité des membres en exercice.

Absents et avaient donné procuration :

MM. Marie BERNABEN, Valérie JOSLAIN, Astrid CHEVALIER, Daniel CAILLAUD, Karine IRR.

M. Grégory JOLIVET a été élu secrétaire.

Service Urbanisme

DÉLIBÉRATION N° 2018_84 DU 12/12/2018

OBJET : Les Glajous, concession d'aménagement, approbation du compte rendu annuel à la collectivité locale au 31 décembre 2017

VU les articles L300-4 et L300-5 du Code de l'Urbanisme ;

VU les articles L 1523-1, L1523-2, L1523-3 du Code générale des Collectivités locales ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2017-56 du 05 juillet 2017 désignant la SEM ORYON comme concessionnaire de l'opération des Glajous ;

Rapporteur : Monsieur GABORIT Jean-Yves, adjoint au Maire

EXPOSÉ

La Ville a confié, par une concession d'aménagement, la réalisation d'un lotissement rue des Glajous, à la SEM ORYON. Chaque année celle-ci doit établir un compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL), document soumis à l'approbation du Conseil municipal.

L'aménagement porte sur une superficie de 1,2 ha et la totalité du foncier est maîtrisé. Le projet est de créer un îlot d'habitat offrant une vingtaine de lots, desservis par une voie principale d'accès depuis la rue des Libellules, avec un traitement paysager qui comprend un espace vert le long de la rue des Glajous. Parmi les 20 lots libres, 4 seront réservés à l'accession sociale. Le permis d'aménager a été délivré.

Le bilan de l'opération est équilibré sans participation de la ville.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte rendu annuel à la collectivité locale 2017 de l'opération de la Métairie.

Envoyé en préfecture le 19/12/2018

Reçu en préfecture le 19/12/2018

Affiché le 19/12/2018
ID : 085-218502342-20181212-2018_84-DE

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le 13 décembre 2018

Le Maire,



André RICOLLEAU

Saint-Jean-de-Monts

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE
COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes-6, allée de l'Île Gloriette-44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.